

billets, c'est-à-dire notre argent courant, a plus que quintuplé durant la même période, puisque le chiffre en est passé de 205 millions en 1938 à 1,100 millions en 1946. Durant le même laps de temps, le volume de nos marchandises a à peu près doublé. Puisque nous avons ainsi cinq fois plus d'argent en poche, sans compter des crédits considérables, pour acheter le double seulement des produits, rien de plus naturel qu'une hausse du coût de la vie et du niveau des cours, si les acheteurs se mettent à enchérir.

Le 9 juillet 1946, j'ai dit ici ce qui suit :

Voilà pourquoi une foule de gens prétendent que l'inflation existe actuellement. Le ministre devrait donc dévoiler à la population canadienne s'il les connaît, le moyen et le moment de remédier à cette crise d'inflation.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, ce que la population désire savoir, c'est le moyen de s'en tirer avec ses recettes en face d'une hausse des prix de mois en mois plus prononcée. Le comité, dont il est ici question, diffère de ceux qui, par le passé, ont fait enquête sur les prix, en ce sens que l'inflation existe déjà. Nous espérons que le Gouvernement étudiera ce sujet avant de s'en prendre au courant de l'inflation que les ouvriers, les chefs d'entreprises et les capitalistes doivent remonter s'ils veulent survivre.

Si le Gouvernement, qui jouit de la majorité, insiste pour adopter la résolution, les deux premiers témoins qu'il y aurait lieu de convoquer à témoigner devant le comité sont le gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, et le sous-ministre des Finances, M. Clifford Clark. Personne ne serait mieux en mesure qu'eux d'expliquer les causes de la présente inflation et de l'augmentation des prix.

Selon les journaux, qui puisent leurs renseignements dans les milieux bien informés du Gouvernement, le comité ne s'enquerra pas des causes de l'inflation. Il devra se renseigner immédiatement sur les causes de l'augmentation des prix dans diverses industries. Si nous voulons que le comité fasse œuvre utile et que la population saisisse la nature des augmentations de prix, nous devons bien comprendre le régime financier sur lequel se fonde notre économie. Il est difficile de savoir pourquoi le Gouvernement désire instituer le comité, si ce n'est pour brouiller les cartes ou dépêcher un bouc émissaire. Le Gouvernement sait bien quelles sont les causes de l'augmentation du coût de la vie. Quant au comité, il n'enquêtera que sur la récente hausse, qui n'est que le symptôme superficiel d'un mal profond.

La loi relative à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre confère à

la Chambre tous les pouvoirs nécessaires pour punir les profiteurs et les accapareurs. L'article 8 est ainsi conçu :

Nul ne doit vendre ou offrir en vente ou fournir des marchandises ou services à un prix plus élevé qu'il n'est juste et raisonnable ou retenir la vente ou l'approvisionnement de marchandises ou services en vue d'obtenir un prix plus élevé qu'il n'est juste et raisonnable.

Au sujet de la loi des enquêtes sur les coalitions, le premier ministre disait, en 1934, que les Statuts renferment :

... la loi touchant les enquêtes sur les coalitions, qui fournit tous les moyens nécessaires de faire l'enquête la plus complète concernant tout ce qui empêche ou amoindrit la concurrence, ou restreint le commerce.

Jamais un premier ministre n'a censuré plus catégoriquement, même si c'est de façon sous-entendue, sa propre administration.

Les folles dépenses du Gouvernement, acquittées au moyen d'impôts ruineux, sont la principale cause du coût élevé de la vie. Le Gouvernement prélève annuellement, en taxes, la somme de 2 milliards de dollars, et la population ne peut verser ce montant dans les coffrets de l'Etat qu'en vendant denrées et services, quitte à remettre à la Trésorerie sa part d'impôts. Evidemment, les 2 milliards de dollars font partie du coût des denrées et services; voilà pourquoi il faut compter les impôts dans le calcul du prix de revient. Il est reconnu que la plupart des taxes s'ajoutent directement aux articles achetés, tandis que l'impôt sur le revenu diminue le montant qui nous reste pour nous tirer d'affaires. Avant la guerre, les dépenses du gouvernement central se chiffraient par quelque 500 millions de dollars. Elles atteignent aujourd'hui deux milliards de dollars, soit quatre fois la somme précédente. Est-il étonnant que le coût de la vie ait à peu près doublé? Aucun groupement ou syndicat du pays assez puissant pour obtenir des augmentations de salaires ou de revenus n'a hésité à faire valoir sa force. On réclame des salaires et des traitements plus élevés pour parer à la rigueur des impôts. Toutes ces circonstances concourent à relever le coût des marchandises et des services. Elles constituent la principale cause du coût excessif de la vie.

Considérons l'impôt prélevé sur chaque citoyen canadien, y compris les femmes et les enfants. Le Gouvernement a prévu cette année qu'il dépenserait \$164 par tête d'habitant. Or, nos recettes dépassent à peu près d'un milliard nos prévisions, soit un excédent de \$80, par tête d'habitant. Nous ne pouvons évidemment économiser toute cette somme. Il faut en affecter une partie aux allocations aux anciens combattants, aux pensions de vieillesse, aux intérêts, aux allocations fa-